



Comité de mieux-être des résidents, Faculté de médecine, Université d'Ottawa

Adapté du sous-comité de mieux-être du comité consultatif sur la formation médicale postdoctorale (PGMEAC) à l'Université de Toronto

MANDAT

La santé et le mieux-être des médecins sont des composantes essentielles de la formation médicale postdoctorale, et méritent d'être mieux compris et intégrés dans le milieu de travail et d'apprentissage.

Le Comité de mieux-être des résidents (CMR) est un comité consultatif qui relève du vice-doyen des Études médicales postdoctorales (EMPD) et qui fournit une orientation stratégique en matière de mieux-être au Bureau des EMPD, aux responsables du Programme de promotion de la santé à la Faculté (PPSF) et au personnel de soutien administratif associé à la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa.

Le CMR est présidé par un représentant ou une représentante du mieux-être des résidents et est composé d'ambassadeurs du mieux-être des résidents provenant des douze (12) départements cliniques, y compris l'École d'épidémiologie et de santé publique (EESP). Le CMR comprend également des représentants du Bureau des EMPD, du PPSF, de la Professional Association of Residents of Ontario (PARO), du programme des médecins formés à l'étranger, des directeurs de programme, du corps professoral, des responsables du mieux-être des résidents et des administrateurs de programme.

Le CMR contribue à la détermination d'objectifs et à la mise en œuvre de stratégies visant à encourager des comportements sains dans l'environnement d'apprentissage et de travail clinique et universitaire. Il favorise la sensibilisation et l'expertise en matière de santé des médecins dans les programmes des EMPD, tout en préconisant des changements de politiques visant à améliorer le mieux-être des médecins résidents.

Les membres du CMR se réunissent tous les trimestres et doivent organiser une réunion semestrielle avec tous les responsables du mieux-être des résidents afin d'échanger des idées, de proposer de nouvelles initiatives, d'aborder des sujets de préoccupation et de bien comprendre ce qui influence le mieux-être des stagiaires des EMPD à l'Université d'Ottawa.

But et objectifs :



Le CMR a pour but de soutenir et d'améliorer le mieux-être des stagiaires des EMPD. Il offre aux responsables du mieux-être l'occasion d'accomplir ce qui suit :

- Discuter et échanger des ressources pouvant aider les stagiaires qui en ont besoin;
- Présenter les innovations dans chacun des programmes;
- Harmoniser les activités de mieux-être du PPSF, du Bureau des EMPD et des programmes;
- Comprendre et promouvoir les pratiques exemplaires pour soutenir les stagiaires ayant des problèmes de santé;
- Demander des conseils et du soutien à des collègues;
- Collaborer à la recherche liée à la santé des médecins en formation;
- Offrir des conseils sur les ressources et les processus pouvant aider les stagiaires à recevoir le soutien en matière de mieux-être dont ils ont besoin dans leur environnement local;

- Soutenir l'élaboration d'un programme de mieux-être conforme aux normes officielles;
- Soutenir la communication avec les responsables du mieux-être des résidents dans l'ensemble des programmes des EMPD, afin d'assurer un échange bidirectionnel de l'information sur les questions et les besoins en matière de mieux-être.
- Soutenir les efforts de communication avec les directeurs et les administrateurs de programme en ce qui concerne le mieux-être des stagiaires des EMPD.
- Fournir des commentaires aux responsables du PPSF sur le contenu lié au mieux-être pour le site Web.

Membres du Comité :

- Président, représentant du mieux-être des résidents (élu par les membres)
- Doyen adjoint, Programme de promotion de la santé à la Faculté
- Directeur du mieux-être des apprenants, Programme de promotion de la santé à la Faculté
- Doyen adjoint des EMPD
- Conseiller(s) en mieux-être
- Représentants des administrateurs de programme (1 ou 2)
- Responsable du mieux-être des résidents provenant de chacun des départements cliniques, y compris de l'EESP (12)
- Représentants de la PARO (1 ou 2)
- Résidents représentant les médecins diplômés à l'étranger (1 ou 2)



- Représentants du personnel de soutien du Programme de promotion de la santé à la Faculté (1 ou 2)
- Représentant du personnel de soutien des EMPD (1)

Les douze (12) représentants des départements sont choisis à la discrétion du président ou de la présidente. Ce choix doit tenir compte de la représentation dans l'ensemble du programme et assurer la diversité des représentants appartenant aux groupes visés par l'équité.

Réunions : Les membres du Comité se réunissent au moins quatre (4) fois par année. Des invités peuvent être conviés aux réunions à tout moment, et des groupes de travail peuvent être créés pour travailler sur des projets et des programmes spécifiques.